

**Votre Service Public de l'Emploi est en DANGER !!!  
Mobilisez-vous avec nous !**

<b>AUJOURD'HUI</b>	<b>DEMAIN</b>
Je téléphone à Pôle Emploi pour m'inscrire en tant que demandeur d'emploi, je suis en relation avec un agent, <b>une personne</b> , qui peut répondre à mes questions!	Je devrai m'inscrire par internet <b>obligatoirement</b> ! Et si je téléphone à Pôle Emploi, c'est un sous-traitant qui me répondra pour m'aider à m'inscrire... par internet !
Je dépose mon dossier d'indemnisation lors de l'entretien d'inscription. <b>Je suis face à un conseiller qui vérifie le dossier</b> , me questionne, me demande de fournir si besoin des documents complémentaires.	Je devrai faire ma demande d'allocation <b>seul, par internet</b> , scanner les justificatifs sans vérification d'un professionnel.
Je peux me rendre à mon agence et utiliser tous les services en libre accès, 35 heures par semaine.	Les agences seront <b>fermées tous les après-midi</b> : réception sur rendez-vous exclusivement.
<b>Je peux être reçu tous les jours sans rendez-vous</b> pour obtenir des réponses personnalisées relatives à l'emploi, la formation, l'orientation...	Pour toutes ces questions, je serai <b>renvoyé vers mon conseiller référent via internet</b> : il me fixera un rendez-vous.
<b>AVANT</b>	<b>DEPUIS OCTOBRE</b>
C'était uniquement <b>au niveau de mon agence locale</b> que s'envisageaient les sanctions pour défaut de recherche d'emploi	Une équipe <b>régionale</b> de conseillers est <b>spécialisée à 100% dans le contrôle de la recherche d'emploi</b> , la décision de sanction est détachée de la réalité et des difficultés des demandeurs d'emploi.



**Pour la CGT, il devient indispensable de vous informer et de communiquer sur ces transformations, qui vont dégrader l'accueil des usagers et la qualité de service rendu !!!**

**L'objectif est bien de créer ENSEMBLE la solidarité nécessaire afin de protéger le devenir du Service Public de l'Emploi**

**Rejoignez-nous !! Réfléchir ensemble, c'est commencer à AGIR Collectivement !**

Après la fin du 3949 pour l'inscription des demandeurs d'emploi,  
Après la mise en place du « tout internet »  
Après la sous-traitance accrue de nos missions aux organismes privés,

La Direction Générale de Pôle-Emploi a décidé de façon unilatérale et contre l'avis des organisations syndicales, **de fermer les portes de ses agences au public tous les après-midis.**

**La région Midi-Pyrénées est concernée à compter de la mi-janvier.**

*Seules les personnes ayant rendez-vous pourront avoir accès aux services POLE EMPLOI.*

*Elles devront se signaler via un vidéo-portier. L'accueil sera filtré. L'agence n'est plus un lieu d'accueil, mais une forteresse.*

*L'ouverture sur les matinées sera maintenue mais très fortement dégradée : seuls les usagers qui se présenteront pour les questions liées à l'indemnisation seront reçus sans rendez-vous..*

*Pour toute question liée à l'emploi, ils devront formuler une demande par internet à leur conseiller référent qui leur fixera un rendez-vous physique ou téléphonique.*

*Dans certaines régions 'pilotes' depuis octobre, la déshumanisation du service provoque déjà colère, détresse et incompréhension des usagers, entraîne leur mise à l'écart forcée et les contraint à s'adapter aux dérives de Pôle Emploi.*

*Comme à la CAF, aux Impôts ou dans d'autres services publics, les agents subissent eux aussi contre leur gré cette nouvelle organisation qui les éloigne des demandeurs d'emploi et leur fait perdre le véritable sens de leur travail.*

Avec leur syndicat CGT, les agents de POLE-EMPLOI demandent :

- l'ouverture des agences au public les après-midis
- la possibilité pour tout demandeur d'emploi d'être reçu sans rendez-vous par un conseiller quelle que soit sa question

Afin que le **SERVICE PUBLIC** puisse continuer à remplir ses missions et répondre aux besoins des usagers, demandeurs d'emploi et entreprises,

**il est important de signer et faire signer la pétition pour le maintien de l'ouverture des agences POLE-EMPLOI.**